REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		05 novembre 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	AMENUCOURT
	Secrétaire de séance :	Emmanuel COUESNON
	Début de la séance :	19h30

Nombre de conseillers communautaires :		**45**	**Quorum :**	**23**
Communes	**Liste des conseillers communautaires**	**Présents (es)**	**Absents (es)**	**POUVOIR A**
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Martine SOREL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT	X		
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	C. PAUL
BUHY	Jean-Pierre DORE		X	
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN		X	
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD	X		
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Laetitia NGUYEN	X		
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS		X	L. PUECH d'ALISSAC
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	P. de MENOU
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	J. VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENOU	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FEREY	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Anthony GUES	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE		X	
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT		X	D. COURTI
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI	X		
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Martine PANTIC	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO		X	D. HERPIN-POULENAT
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent Bossu	X		

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'AMENUCOURT, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		05 novembre 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	AMENUCOURT
	Secrétaire de séance :	Emmanuel COUESNON
	Début de la séance :	19h30

2025-078	Décisions prises par le Président par délégation du 04 septembre au 10 octobre 2025

* * * * *

VU l'article L5211 -10 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le Président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
097	05/09/2025	AUTOVISION	Contrôle technique de la FORD	62,50 €
098	05/09/2025	LA JARDINERIE THEMAR	Entretien et remise en état de la ZAE Les Aulnaies	1 350,00 €
099	05/09/2025	PDA CONSULTING	2 ordinateurs portables	2 013,00 €
100	11/09/2025	2J FERMETURE	Réparation et remise en état du portail d'entrée de la CCVVS suite à une dégradation	479,00 €
101	17/09/2025	LA JARDINERIE THEMAR	Paillage des massifs de la CCVVS	1 610,00 €
102	18/09/2025	YANN FRANCOISE	Missions en communication	1 000,00 €
103	19/09/2025	IKEA	Achat de mobilier pour la salle de réunion de la CCVVS	72,47 €
104	26/09/2025	CFPA	Formation marchés publics	1 100,00 €
105	07/10/2025	FPT FORMATION	Formation d'installation des équipes municipales et communautaires	590,00 €
106	10/10/2025	WAGRAM EDITIONS	Plaque murale France services	151,00 €

Commentaires : Dominique COURTI demande plus de détails concernant la décision 100-2025. Jean-François RENARD répond qu'il s'agit de réparations faisant suite à une effraction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1

BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**0**	**0**	**40**

- **<u>DE PRENDRE ACTE</u>** des décisions prises par le Président par délégation du 04 septembre au 10 octobre 2025.

2025-079	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		05 novembre 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	AMENUCOURT
	Secrétaire de séance :	Emmanuel COUESNON
	Début de la séance :	19h30

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	40

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025.

2025-080	Organisation du temps de travail

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L611-2 ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

VU le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération 2021-118 en date du 16 décembre 2021 relative au temps de travail des 1607 heures pour les agents ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 28 octobre 2025

CONSIDERANT que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

CONSIDERANT que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial ;

CONSIDERANT que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Le Président informe l'assemblée :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.

- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.

- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.

- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.

- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

Le Président propose à l'assemblée :

- De fixer la durée hebdomadaire du temps de travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 37h30 par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 15 jours de réduction du temps de travail afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Pour les agents exerçants leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours RTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure).

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

- De déterminer le ou les cycles de travail

Au sein de ce cycle hebdomadaire, les agents seront soumis à des horaires variables, ce qui permet de donner aux agents la possibilité de moduler leurs horaires journaliers de travail. Les horaires variables sont fixés de la façon suivante :

- Plage variable de 8h à 9 h pour l'arrivée des agents,
- Plage fixe de 9h à 12h,
- Pause méridienne flottante entre 12h30 et 14h d'une durée de 1h

- Plage fixe de 14h à 16h30
- Plage variable de 16h30 à 17h30 pour le départ des agents

Au cours des plages fixes, la totalité du personnel des services doit être présent.

Pendant les plages variables, l'agent a la liberté de choisis ses heures d'arrivée et de départ en concertation avec son responsable de service et en fonction des nécessités de service.

Les agents sont tenus d'effectuer chaque semaine un nombre d'heures de travail équivalent à 37h30 minutes.

Les agents sont tenus de se soumettre au contrôle de la réalisation de leurs heures notamment par la tenue d'un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour.

- De déterminer les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité

La journée de solidarité instituée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera effectuée selon l'une des modalités suivantes à l'appréciation de l'agent, et en considération des besoins du service :

- Soit le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;

- Soit l'agent pose des heures de récupération.

Commentaires :
Dominique HERPIN-POULENAT s'interroge sur la validation de la modification du temps de travail par le Comité Social Territorial (CST). Jean-François RENARD confirme que cette validation a bien eu lieu.
Florence BINAUX-LECLECH demande si le volume actuel d'heures supplémentaires par agent a été évalué afin de mesurer l'impact de la réorganisation.
Bruno LEFEBVRE rappelle que la durée annuelle reste fixée à 1 607 heures.
Philippe LEMOINE précise que cette évolution du temps de travail permettra aux agents de bénéficier de jours de congés supplémentaires.
Eric BRETON souligne que les jours RTT constituent un avantage social, en phase avec les pratiques actuelles.
Dominique HERPIN-POULENAT questionne sur la nécessité de la présence de plusieurs agents lors des Conseils Communautaires et demande si ces séances sont enregistrées. Il lui est confirmé que c'est le cas.
Olivier CAURETTE observe que le tableau présenté illustre un fonctionnement hebdomadaire conforme à l'organisation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1

BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	40

- **D'ADOPTER** les modalités d'organisation du temps de travail telles que proposées. Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2026 ;
- **D'ABROGER** en conséquence, à cette date, les dispositions antérieures prévues dans la délibération n°2021-118, relative à l'organisation du temps de travail dans la collectivité.

2025-081	Modification du règlement intérieur des services

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°05 novembre 2025 relative à la modification du temps de travail dans la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté de communes doit de se doter d'un règlement intérieur (annexé à la présente délibération),

CONSIDERANT que le projet de règlement intérieur annexé soumis à l'examen du Comité Social Territorial du CIG a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et de faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Social Territorial.

Commentaires : **Ø**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0

MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**0**	**0**	**40**

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur des services modifié annexé à la présente délibération,
- **DE DIRE** que le présent règlement intérieur entrera en vigueur le 01 janvier 2026,
- **DE COMMUNIQUER** ce règlement à tout agent de la collectivité,
- **DE DONNER** délégation à Monsieur le président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2025-082	Vote définitif des attributions de compensations 2025

* * * * *

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°2022-103 du 15 novembre 2022 actant les règles de compensation en cas de variations importantes des produits de la fiscalité professionnelle supérieures à 90 000 € ;

VU la délibération n°2025-004 du 21 janvier 2025 déterminant les AC provisoires ;

CONSIDERANT que depuis le 21 janvier 2025, il n'y a pas eu de transfert de compétences entrainant un transfert de charges des communes vers l'EPCI ou inversement ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de voter les montants définitifs des attributions de compensation avant le 31 décembre de l'année en cours.

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	40

- **DE CONFIRMER** les AC provisoires en définitif pour l'année 2025 tels que définies dans l'annexe 3.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		05 novembre 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	AMENUCOURT
	Secrétaire de séance :	Emmanuel COUESNON
	Début de la séance :	19h30

2025-083	BUDGET PRINCIPAL CCVVS 2025 – Décision modificative n°3

* * * * *

VU la délibération n°20225-031 du 08 avril 2025 correspondant au vote du budget primitif 2025,

CONSIDERANT QUE la nécessité de réajuster les crédits alloués pour la Gémapi (Autres restit. Au titre des dégrèvements sur contrib. Directes), le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et pour la Taxe Additionnelle de Séjour,

Commentaires :

Dominique HERPIN-POULENAT attire l'attention sur la procédure employée par l'inspectrice de la DDFIP qui place les maires dans une situation délicate. Eric BRETON répond que le Conseiller aux décideurs locaux a interpelé sa hiérarchie à deux reprises et qu'une évolution de cette pratique a été actée pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1

MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	40

- **DE PRENDRE** une décision modificative du budget comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**30 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-7391118-78 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0,00 €	440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7392221-020 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0,00 €	7 886,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398-633 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	69 174,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0,00 €**	**77 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-731721-633 : Taxe de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 308,00 €
R-731722-633 : Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 192,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**47 500,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**30 000,00 €**	**77 500,00 €**	**0,00 €**	**47 500,00 €**
Total Général		**47 500,00 €**		**47 500,00 €**

2025-084	Résiliation anticipée du bail à construction passé avec Val d'Oise Habitat concernant le bien immobilier situé 15 rue Montrond à Vétheuil

* * * * *

Le Président expose :

La Communauté de Communes Vexin val de Seine envisage aujourd'hui une résiliation anticipée du bail à construction relatif au bien immobilier situé 15 rue Montrond à VETHEUIL (95510) passé avec Val d'Oise Habitat.

Ce bien immobilier émane d'un accord passé entre Val d'Oise Habitat et la CCVVS en 2013.

La maitrise d'ouvrage du bâtiment qui abrite à la fois la MARPA « Les jardins du Vexin » et le multi accueil « Graine d'Eveil » a été portée par le bailleur social « Val d'Oise Habitat ». La CCVVS est devenue propriétaire de la partie Multi-accueil du bâtiment via une VEFA alors que pour la partie MARPA, un bail à construction a été signé en octobre 2013 avec Val d'Oise Habitat.

Il s'agit d'un bâtiment de 23 logements et d'une maison individuelle constituant un logement de fonction destinés à une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA).

Le bien est situé sur la parcelle D793 volume 2 :

746,14 m2 affectés à l'habitation (23 logements)

78.35 m2 affectés à l'administration de la MARPA

276.54 m2 affecté à un usage collectif

46.33 m2 affectés à la cuisine et à la buanderie

1292.10 m2 de dépendances extérieures (jardins et circulations)

Val d'Oise Habitat est donc resté preneur de la partie MARPA qu'il a mis en location auprès de l'association actuelle gestionnaire. Il est à préciser que le bail à construction prévoit que la CCVVS recouvre la pleine propriété au bout de 50 ans à compter de sa réception (soit en 2066).

Val d'Oise Habitat ne souhaite plus aujourd'hui garder ce bâtiment et propose de mettre fin au bail à construction et de procéder au transfert de propriété au profit de la Communauté de Communes.

La Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie est inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « senior ». Il est donc d'intérêt communautaire que la Communauté de Communes veille au bon entretien du bâtiment visé. L'acquisition de ce bien lui permettra une plus grande latitude d'actions et de décisions concernant le bâtiment mais également son usage.

Le transfert de propriété proposé par Val d'Oise Habitat se limite à une opération financière blanche et transparente et a pour conséquence les volets suivants :

- La signature d'un protocole de résiliation du bail à construction (ANNEXE 4) ;
- Le transfert de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole (capital restant dû au 31/12/2025 : 1 853 310.51 €) sans frais pour la CCVVS ; il est précisé que l'emprunt est actuellement financé par les loyers versés par l'association de gestion (ANNEXE 5) ;
- Le versement d'une soulte par la CCVVS d'un montant de 49 351 euros au 31 décembre 2025 (ANNEXE 6) ;
- La signature d'un nouveau bail entre la communauté de communes Vexin Val de Seine et l'association de gestion de la MARPA.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire d'approuver le transfert de propriété du bâtiment envisagé et l'ensemble des volets que ce transfert induit.

Commentaires :
Philippe LEMOINE demande à quoi correspond la somme de 53 000 €.
Jean-François RENARD précise qu'il s'agit de la soulte.

Dominique HERPIN-POULENAT s'interroge sur la différence entre la soulte et l'indemnité de résiliation. Elle signale également des erreurs dans le projet de résiliation anticipée amiable de bail à construction, notamment la mention de « Monsieur le Maire » au lieu de « Madame la Maire ».
Elle relève qu'à l'article 7.1.1, il n'est fait état ni d'achèvement des travaux ni d'attestation de conformité, et demande à qui sera versée l'indemnité de résiliation.
Une discussion s'engage concernant la pose d'un panneau de travaux sur le parking, relatif au bâtiment MARPA. Ce panneau aurait été installé par Val d'Oise Habitat, qui aurait déposé une déclaration préalable pour des travaux de mise en conformité.
Dominique HERPIN-POULENAT souhaite obtenir des précisions sur l'article 8.1.
Eric BRETON indique que cela correspond également à la soulte.
Elle demande ensuite si une estimation par le service des Domaines a été réalisée.
Jean-Pierre JAVELOT confirme que le service s'est déplacé le mardi 07 octobre et que la MARPA est en attente de leur évaluation.
Enfin, Dominique HERPIN-POULENAT questionne la réalisation d'un diagnostic avec contrôle de l'assainissement, qu'elle recommande en raison d'un sous-dimensionnement. Elle exprime également des doutes sur le cheminement des eaux pluviales. Par conséquent, elle demande à reporter le vote.

Jean-François RENARD explique qu'un report pose plusieurs problèmes. Val d'Oise Habitat, propriétaire actuel du bâtiment, a engagé une politique visant à se recentrer sur le logement social dans le département et à se séparer des autres structures dont le bailleur n'est gestionnaire. Il précise que la Communauté de Communes doit impérativement délibérer avant la tenue du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat, prévue dans dix jours.
Olivier CAURETTE demande quelles seraient les conséquences si le Conseil Communautaire s'opposait à ce rachat.
Jean-François RENARD indique que, dans ce cas, la décision serait transmise à Val d'Oise Habitat, qui resterait gestionnaire du bâtiment. Il souligne que les relations actuelles avec ce bailleur sont compliquées, ce qui demeure problématique pour les locataires. Il ajoute que la réserve budgétaire destinée aux gros travaux est actuellement gelée et qu'en cas de rachat, il ne sera plus nécessaire de provisionner, ce qui représente un avantage financier. De plus, si l'association de gestion souhaite faire des travaux, elle pourra demander des subventions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il précise également que si le rachat est conclu rapidement, Val d'Oise Habitat ne percevra aucun bénéfice lié à ce bâtiment.
Il rappelle que la CCVVS est liée par un bail emphytéotique et deviendra propriétaire du bâtiment en 2066. Enfin, il confirme que le rachat n'entraînera pas de surcoût pour la CCVVS, les loyers des résidents de la MARPA couvrant les emprunts.

Dominique HERPIN-POULENAT s'interroge sur la nature de l'emprunt, notamment s'il est indexé sur le livret A et s'il peut être renégocié.
Eric BRETON précise qu'il s'agit d'un taux fixe indexé sur le livret A et indique que les possibilités de renégociation ont déjà été étudiées.
Dominique HERPIN-POULENAT demande ensuite à qui est versée la soulte et pour quelle raison.
Jean-François RENARD explique que cette soulte est versée à Val d'Oise Habitat et qu'elle correspond à la différence entre le montant du rachat et la valeur résiduelle.
Frédérique CAMBOURIEUX rappelle que la MARPA versera un loyer à la CCVVS et que ce loyer couvrira intégralement la mensualité du crédit.
Thomas VATEL souligne l'avantage pour l'intercommunalité de reprendre la maîtrise des décisions concernant ce bâtiment en devenant propriétaire, sans impact financier supplémentaire : il précise

que, plutôt que de payer Val d'Oise Habitat, la CCVVS paiera directement la banque, à l'exception de la soulte.
Didier VERMEIRE estime que cette opération représente un coût équivalent à 125 euros par habitant.
Martine PANTIC rappelle qu'il s'agit d'un bien à vocation sociale.
Capucine FAIVRE demande quel est le montant des loyers collectés, les recettes ainsi que le taux d'occupation des logements. Elle souligne que le Conseil Communautaire débat aujourd'hui d'un projet de délibération portant sur un emprunt de trois millions d'euros et souhaite que cette décision soit mise en perspective avec les autres projets majeurs de l'intercommunalité. Elle propose en conséquence de reporter son vote et demande la tenue d'une conférence des maires ou d'un bureau communautaire.
Jean-François RENARD informe que le projet a été présenté en bureau restreint le 14 octobre 2025.
Joëlle VALENCHON en demande le compte-rendu et la diffusion des renseignements communiqués.
Il est répondu que le bureau restreint a pour mission de préparer l'ordre du jour du Conseil Communautaire à venir et que les renseignements évoqués sont indiqués dans la note de synthèse.

Afin de répondre aux différentes questions de Capucine FAIVRE sur le fonctionnement de la MARPA « Les Jardins du Vexin » qui reste sous la responsabilité de l'Association de gestion, Jean-Pierre JAVELOT précise que :
- le loyer d'un T1, toutes charges comprises, s élève à 1 406,97 € /mois.
- le loyer du T2 s'élève à 1 726,30 € /mois.
En conséquence, avec un taux d'occupation maximum, le montant total des loyers perçus en un an est de 392 156 € à rapprocher du montant de l'annuité de remboursement du prêt qui sera de 106 201,56 € en 2026.
En ce qui concerne le taux d'occupation des logements, soumis à des fluctuations imprévisibles, je vous informe qu'en 2023, il était de 84 % ; en 2024, de 84,31 % et qu'il devrait être de 95,18 % en 2025 soit une moyenne de 87,83 % sur les 3 dernières années – on peut et on doit faire mieux.
Au-delà de ces précisions qui permettent d'avoir une approche très concrète du service offert, la question qui se pose à nous est de savoir si nous considérons cet accueil proposé à nos Seniors comme une charge supplémentaire ou comme un atout supplémentaire. Tout comme le multi accueil »Graines d'éveil » à Vétheuil, le gymnase communautaire à Bray et Lu, le CLSH à Villers en Arthies et, prochainement, la Maison de la Petite enfance à Magny en Vexin, ces créations, décidées par nous, et qui enrichissent le territoire de notre communauté de communes en répondant aux besoins de la population, la MARPA à Vétheuil, devenant, grâce à approbation sollicitée, propriété de la CCVVS , viendrait compléter l'actif de notre EPCI en proposant une belle qualité de vie à celles et ceux qui sont notre passé et constituent notre mémoire.

Capucine FAIVRE demande si la CCVVS reprend à la fois le crédit et les subventions annuelles.
Eric BRETON confirme et précise qu'il s'agit de deux actions distinctes. Il rappelle qu'un soutien financier annuel a toujours été nécessaire pour assurer le fonctionnement de la MARPA.

Joël VIONNET-FUASSET propose d'inscrire des réserves au projet de délibération.

Thomas VATEL informe que l'État et le Département ont donné leur autorisation et précise qu'à l'avenir, la CCVVS pourra revendre le bâtiment si elle le souhaite.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

Sous réserve de la transmission préalable des documents suivants :

1. **Une attestation de fin de travaux**, établie par le maître d'œuvre ou l'entreprise en charge, confirmant la bonne réalisation des travaux sur le bâtiment concerné.
2. **Une attestation de conformité**, certifiant que les travaux réalisés respectent les normes en vigueur, notamment en matière d'urbanisme, de sécurité et d'accessibilité.
3. **Un nouveau diagnostic d'assainissement**, réalisé par un organisme agréé, attestant du bon fonctionnement et de la conformité du système d'assainissement du bâtiment.
4. **Un diagnostic technique complet des réseaux et des eaux pluviales**, incluant l'état des canalisations, des évacuations et des dispositifs de gestion des eaux pluviales, afin d'évaluer les éventuels travaux à prévoir.
5. **La confirmation par le Crédit Agricole** d'une reprise de l'emprunt sans frais supplémentaires pour la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL	1		0
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL		1	0
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER		1	0
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE		1	0
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	1		0
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE	1		1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON		1	0
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	1		0
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN		1	0
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON	1		0
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI		1	0
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER		1	0
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU		1	0
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	1		0
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT		1	0
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI	1		0
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	1		0
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	1		0

VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE		1	0
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**9**	**10**	**21**

- **APPROUVE** le protocole de résiliation du bail à construction et autorise le Président à signer l'acte authentique ;
- **APPROUVE** le transfert du bien immobilier, cadastré volume 2 de la parcelle D793, situé 15 rue Montrond à VETHEUIL en contrepartie de :

- La reprise du prêt contracté auprès du Crédit Agricole sans frais pour la CCVVS dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2025 à 1 853 310.51 euros ;
- Le versement d'une soulte d'un montant de 49 351 euros ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de résiliation anticipée du bail à construction, ainsi que tout document ou pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

2025-085	Convention 2026 avec la ligue de l'enseignement pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence « séniors » de la Communauté de communes Vexin Val de Seine,

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt communautaire de soutenir les actions en la matière notamment via la passation de convention avec des associations ;

CONSIDERANT QUE le montant total de la participation versée par la Communauté de Communes sera de 2200 euros pour la période considérée et sera prévu au budget 2026.

Commentaires :
Joëlle VALENCHON souhaite connaître le nombre de bénévoles et leur lieu d'intervention.
Jean-Pierre JAVELOT rappelle que 6 bénévoles interviennent dans le cadre du programme Lire et Faire Lire au multi accueil Graine d'Eveil, aux écoles maternelles de Chaussy, Hodent et Vienne-en-Arthies, à l'accueil périscolaire de Bray-et-Lû ainsi qu'au centre de loisirs de Villers-en-Arthies.
Dominique HERPIN-POULENAT souhaiterait lancer un appel à bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1

AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**0**	**0**	**40**

- **D'APPROUVER** la convention, relative au programme « Lire et faire Lire », à intervenir entre la CCVVS et l'association « La Ligue de l'Enseignement » pour la période s'étendant du 2 janvier 2026 au 31 décembre 2026
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2026,
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		05 novembre 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	AMENUCOURT
	Secrétaire de séance :	Emmanuel COUESNON
	Début de la séance :	19h30

2025-086	Attributions des demandes de subventions aux associations

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subventions reçues,

VU l'examen de ces demandes par la **Commission Subvention** de la CCVVS en date du 02 octobre 2025,

VU l'avis favorable de la **Commission Sports** en date du 08 octobre 2025,

VU l'avis favorable de la **Commission Culture** en date 16 octobre 2025,

CONSIDERANT QUE les projets présentés représentent un intérêt communautaire sur le territoire de la CCVVS,

CONSIDERANT le coût global prévisionnel de ces actions,

CONSIDERANT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 65748,

Article 1 : **Ecrans VO**

Commentaires : **Ø**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1

MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**0**	**0**	**40**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 4 000 €
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Article 2 : EPCC La Roche-Guyon

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1

MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**0**	**0**	**40**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 500 €
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Article 3 : **Les Amis de Claude Monet**

Commentaires : **Ø**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1

LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	40

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 578 €
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Article 4 : Foyer rural de Chérence

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1

CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**0**	**0**	**40**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 200 €
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Article 5 : Communexpo

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			0
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1

BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			0
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			0
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			0
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	**0**	**0**	**40**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 4 000 €
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Points divers

Jean-Pierre JAVELOT présente le bilan de France Services, qui a réalisé son 3 000e accompagnement. Depuis le début de l'année 2025, 1 300 visites ont été effectuées et les 26 communes de l'intercommunalité sont représentées. Les thématiques les plus sollicitées concernent principalement les dossiers de retraite et les impôts. Il mentionne également la journée des notaires organisée le 8 octobre dernier, qui a été un succès et a réuni des habitants venant de 12 communes.

Pour la commission seniors, il rappelle les actions en cours : des ateliers mémoire se déroulent actuellement à Chaussy ; trois conférences à destination des seniors seront prochainement proposées aux habitants du territoire ; enfin, le 25 novembre, un thé dansant de Noël sera organisé dans la salle des fêtes de Magny-en-Vexin.

Capucine FAIVRE annonce le projet de convention d'objectifs avec l'association La Source Garouste et précise qu'une réunion de travail est prévue en fin de semaine à ce sujet. Elle informe également de la tenue du COPIL des Souffleurs Commandos Poétiques et de l'événement « La Grande Tornade » les 29 et 30 novembre prochain, qui constituera la restitution des portraits réalisés dans le cadre de leur résidence.

Philippe VANDEPUTTE indique qu'une réunion de présentation sera organisée par le TAD le 10 décembre prochain à Montreuil-sur-Epte pour les communes nouvellement intégrées au dispositif.

Frédérique CAMBOURIEUX, au sujet de la GEMAPI, précise que le SMBEpte mène une étude sur l'ensemble du bassin versant, y compris l'Aubette, et invite les communes à répondre à leurs sollicitations, même si elles ne font pas partie du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 21h58.

Monsieur le Président,
Jean-François RENARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE

Monsieur la secrétaire de séance,
Emmanuel COUESNON

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		05 novembre 2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	AMENUCOURT
	Secrétaire de séance :	Emmanuel COUESNON
	Début de la séance :	19h30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Certific

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21 NOV. 2025
ID : 095-249500513-20251120-CA202508S-AU

COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Jean-François RENARD, Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine dûment habilité par délibération n° 2020-19 du 11 juillet 2020, certifie qu'une erreur de plume s'est glissée dans la rédaction du tableau de présence des délibérations 2025-078, 2025-079, 2025-080, 2025-081, 2025-082, 2025-083, 2025-084, 2025-085 et 2025-086 votées lors du Conseil Communautaire du 05 novembre 2025.

En effet, ces délibérations ont été rédigées comme suit.

Communes	Liste des conseillers communautaires	Présents (es)	Absents (es)	POUVOIR A
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Martine SOREL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT	X		
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	C. PAUL
BUHY	Jean-Pierre DORE		X	
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN		X	
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD	X		
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Laetitia NGUYEN	X		
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS		X	L. PUECH d'AUSSAC
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	P. de MENOU
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	J. VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENOU	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FERFY	X		

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21 NOV. 2025
ID : 095-249500513-20251120-CA2025015-AU

MAGNY-EN-VEXIN	Anthony GUES	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE		X	
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT		X	D.COURTI
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI	X		
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Bruno MARAIS	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT		X	D.HERPIN-POULENAT
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent Bossu	X		

Une erreur de saisie a été constatée pour la commune de Vétheuil.

Voici le tableau corrigé :

Communes	Liste des conseillers communautaires	Présents (es)	Absents (es)	POUVOIR A
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Martine SOREL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT	X		
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	C. PAUL
BUHY	Jean-Pierre DORE		X	
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN		X	
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD	X		
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Laetitia NGUYEN	X		

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21 NOV. 2025
ID : 095-249500513-20251120-CA2025015-AU

MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS		X	L. PUECH d'ALISSAC
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	P. de MENOU
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	J. VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENOU	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FEREY	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Anthony GUES	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE		X	
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT		X	D.COURTI
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI	X		
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Bruno MARAIS	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO		X	D.HERPIN-POULENAT
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent Bossu	X		

Pour faire valoir ce que de droit,

Magny-en-Vexin, le 20 novembre 2025
Jean- François RENARD,
Président de la CCVS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN VAL DE SEINE